

Communiqué de presse

Paris, le 1^{er} juin 2006



INTRODUCTION SUR EUROLIST BY EURONEXT PARIS

Nouvelles modalités, extension du calendrier de l'opération

Compte tenu des conditions de marché, et afin de poursuivre son développement et sa croissance, le Groupe Noble Age a décidé de modifier les modalités de son introduction en bourse sur le marché Eurolist by Euronext Paris.

Nouvelle fourchette de prix indicative :

La nouvelle fourchette de prix indicative est de 9,50 € à 10,50 € par action, contre une fourchette de prix indicative initiale de 11,30 € à 12,50 € par action.

Taille de l'offre sur la base du point médian de la nouvelle fourchette indicative de prix (soit 10,00 € par action) :

- Produit brut de l'émission des actions nouvelles :
 - Un maximum de 12 631 580 € avant exercice de l'Option de Surallocation, soit l'émission de 1 263 158 actions nouvelles (contre 1 327 434 initialement)
 - Un maximum de 14 526 320 € en cas d'exercice intégral de l'Option de Sur-Allocation, soit l'émission de 1 452 632 actions nouvelles (contre 1 526 549 initialement).
 - Il est précisé que le nombre d'actions nouvelles pourra être réduit sous réserve que le produit brut de l'émission soit d'au moins 12 000 000 € avant exercice de l'Option de Sur-Allocation (contre 15 000 000 € initialement).
- Produit brut de la cession des actions existantes par les Actionnaires Cédants :
735 140 €, soit la cession de 73 514 actions existantes (contre 102 314 initialement).

Conditions générales de l'Offre

Préalablement à la première cotation, il est prévu que la diffusion des actions nouvelles et de certaines actions existantes (l'"**Offre**") se réalise dans le cadre :

- d'une offre au public en France réalisée sous forme d'une "offre à prix ouvert", principalement destinée aux personnes physiques (l'"**Offre à Prix Ouvert**")
- d'un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le "**Placement Global**"), comportant :
 - un placement privé en France, principalement auprès d'investisseurs qualifiés ou de personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers ;
 - un placement privé international dans certains pays, à l'exclusion, notamment, des Etats-Unis d'Amérique.

Nouveau calendrier de l'opération

18 mai 2006	Ouverture de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global
5 juin 2006	Clôture de l'OPO à 17 heures
6 juin 2006	Clôture du Placement Global (sauf clôture anticipée) à 12 heures Centralisation de l'Offre à Prix Ouvert Fixation du Prix d'Offre par le conseil d'administration Diffusion par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre à Prix Ouvert Première cotation des actions Le Noble Age
7 juin 2006	Publication par la Société d'un communiqué de presse annonçant les conditions définitives de l'opération, telles que modifiées par le présent complément au prospectus. Début des transactions sur le marché Eurolist d'Euronext Paris
9 juin 2006	Règlement et livraison des actions offertes dans le cadre de l'Offre
6 juillet 2006	Date limite d'exercice de l'Option de Sur-Allocation

Intermédiaire financier

Oddo et Cie	Chef de File Etablissement Introduceur
-------------	--

Irrévocabilité des ordres

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et passés avant la date de visa sur le complément au prospectus sont maintenus sauf à être expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert.

A défaut d'être révoqués expressément par les donneurs d'ordre auprès des établissements qui auront reçu les ordres avant la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert, ces ordres resteront valables. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert (sauf cas de nouveau report).

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits en détail à la section 4 du document de base et au paragraphe 2 de la note d'opération avant de prendre leur décision d'investissement.

A propos du Groupe Noble Age

Fort de plus de 15 ans d'expérience, le Groupe Noble Age est aujourd'hui une référence dans la prise en charge de qualité des personnes âgées dépendantes. Depuis son origine, le Groupe s'est développé par création et acquisition de résidences médicalisées, au cœur des villes et des agglomérations de plus de 50.000 habitants en France et en Belgique.

Au 31/12/2005, le Groupe Noble Age disposait de 17 établissements de grand confort de vie pour un total de 1 544 lits. A cette même date, il comptait 1 000 salariés et accueillait 1 500 résidents.

En 2005, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires d'exploitation consolidé de 46 M€, en progression de 13% par rapport à 2004.

Le Groupe Noble Age inscrit son développement sur un marché en croissance forte et durable, lié notamment à l'évolution démographique attendue des seniors, du nombre de personnes dépendantes, et à une évolution sociologique favorable.

Le Groupe Noble Age dispose aujourd'hui des meilleurs atouts pour être un acteur important dans son marché.

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus, constitué du document de base enregistré le 9 mai 2006 sous le numéro I.06-052, d'une note d'opération, ayant reçu le visa numéro 06-141 en date du 17 mai 2006 et d'un complément visé le 31 mai 2006 sous le numéro 06-168, sont disponibles sans frais auprès de la société Groupe Noble Age, 6 rue des Saumonières – BP 32336 – 44323 NANTES, ainsi que sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur celui de la société (www.groupe-noble-age.com).

Contacts :



Jean-Paul Siret
contact@groupe-noble-age.com
Tel : 02 40 16 06 83



Anne du Chayla
aduchayla@altedia.fr
Tel : 01 44 91 52 30

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué ne constitue ni une offre de souscription, ni la sollicitation d'un ordre de souscription d'instruments financiers. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'instruments financiers aux Etats-Unis. Les actions du Groupe Noble Age n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à travers un régime d'exonération prévu par ledit Securities Act.